

LE RESEAU 2018

Etat général

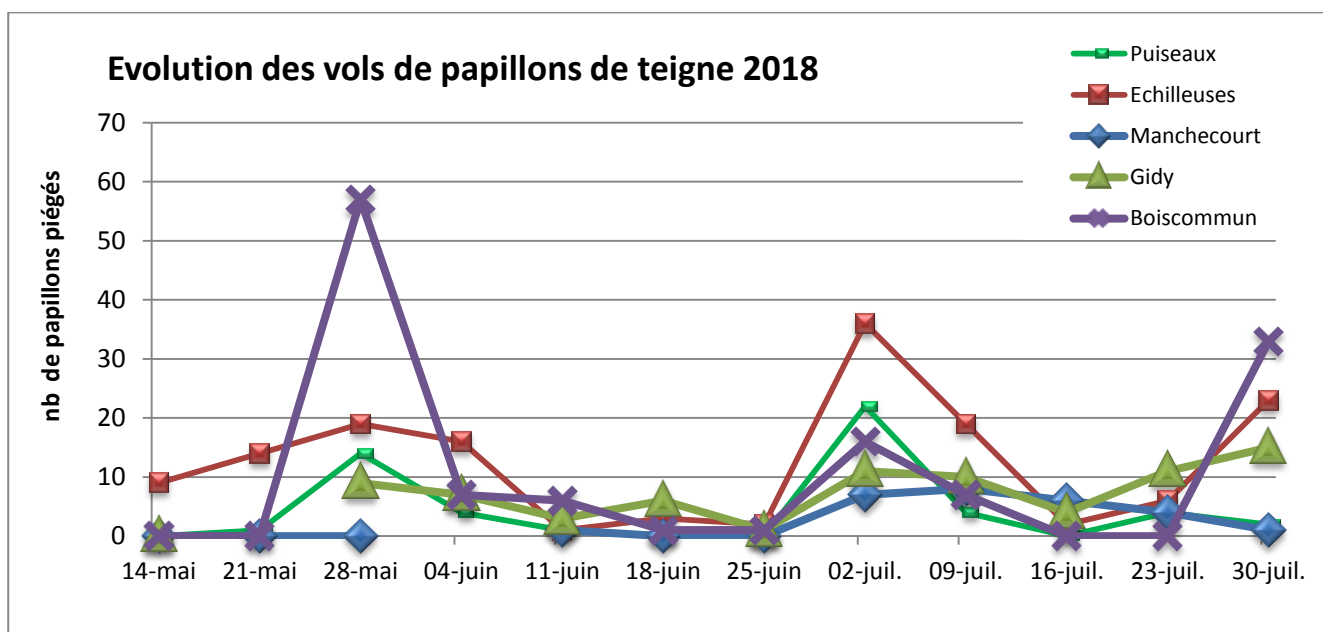
Cette semaine, **23 parcelles sur les 26** du réseau font l'objet d'au moins une observation.

NUISIBLES ET PARASITES

TEIGNES

Contexte d'observations

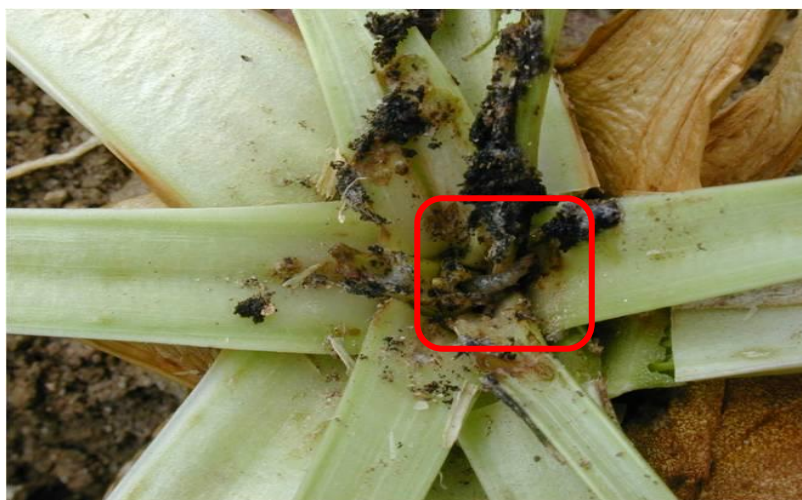
Sur les 5 sites renseignés la reprise des vols observée la semaine dernière se poursuit.

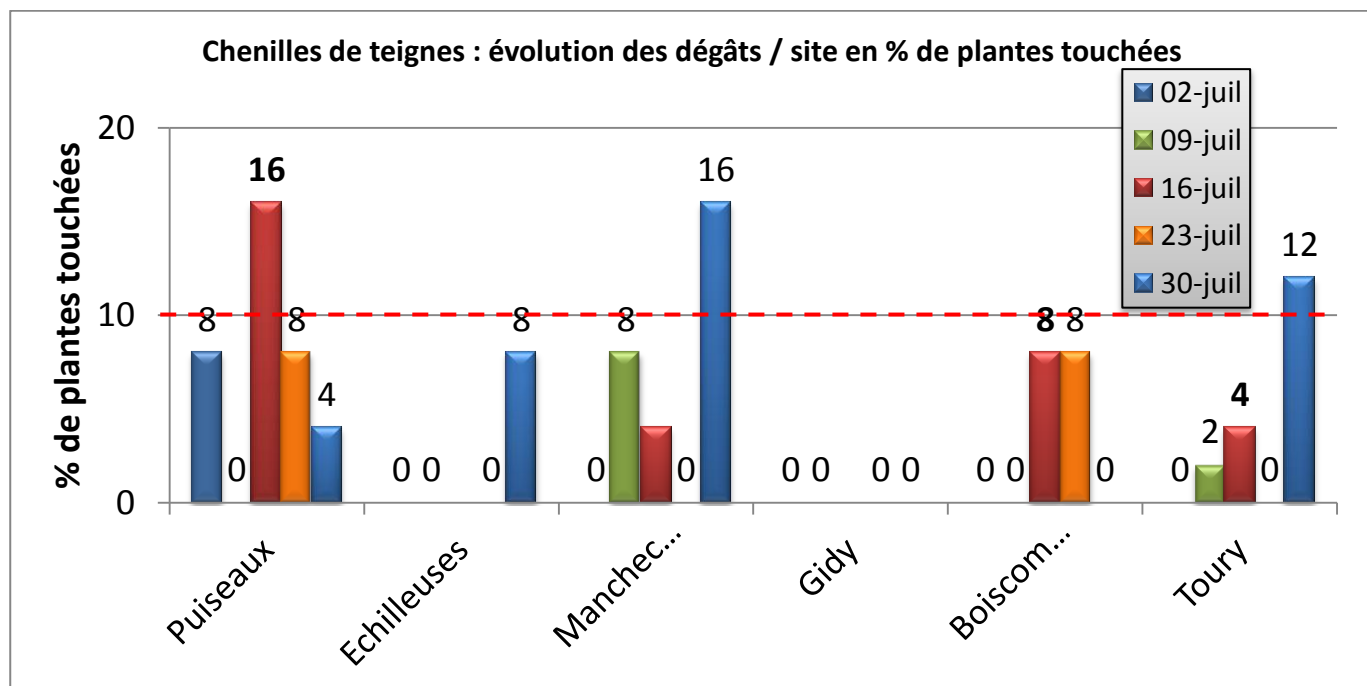


Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% des plantes sont touchées par des dégâts de chenilles.**

Comme illustré ici, l'observation des chenilles n'est pas facile. Il est nécessaire de bien écarter les feuilles du cœur pour les observer. Ces dernières creusent le collet de la betterave pour s'y dissimuler.



Observations de la semaine :

Depuis l'apparition des premières chenilles il y a trois semaines, les dégâts évoluent lentement. Deux parcelles sont au seuil d'intervention (Manchecourt et Toury). Il s'agit de **cultures sèches** où le stress hydrique est marqué. Surveiller l'évolution de ce parasite **en l'absence de pluies orageuses** dans les parcelles non irriguées dans les semaines à venir.

MALADIES DU FEUILLAGE**CERCOSPORIOSE / OÏDIUM / RAMULARIOSE / ROUILLE**

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons.

Ces seuils sont de :

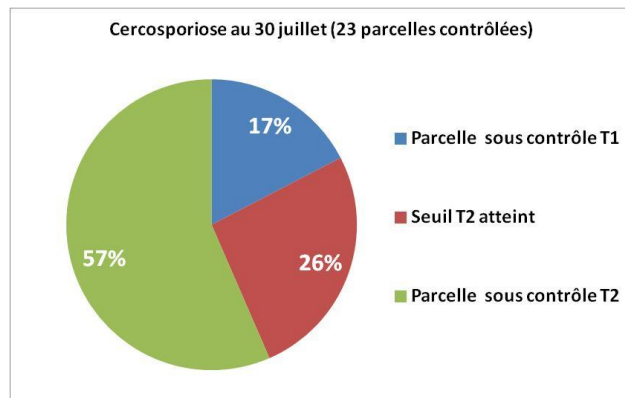
Maladies	Régions	T2	T3
Début de protection avant le 15 août			
Oïdium	Toutes régions	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	40 %	40 %
Ramulariose	Toutes régions	20 %	25 %
Cercosporiose	Toutes régions	20 %	25 %

CERCOSPORIOSE



Sur 23 parcelles renseignées :

- 17 % sont sous contrôle d'un **premier traitement**
- 57 % sont sous contrôle d'un **deuxième traitement**
- 26 % atteignent le **seuil de nuisibilité T2**



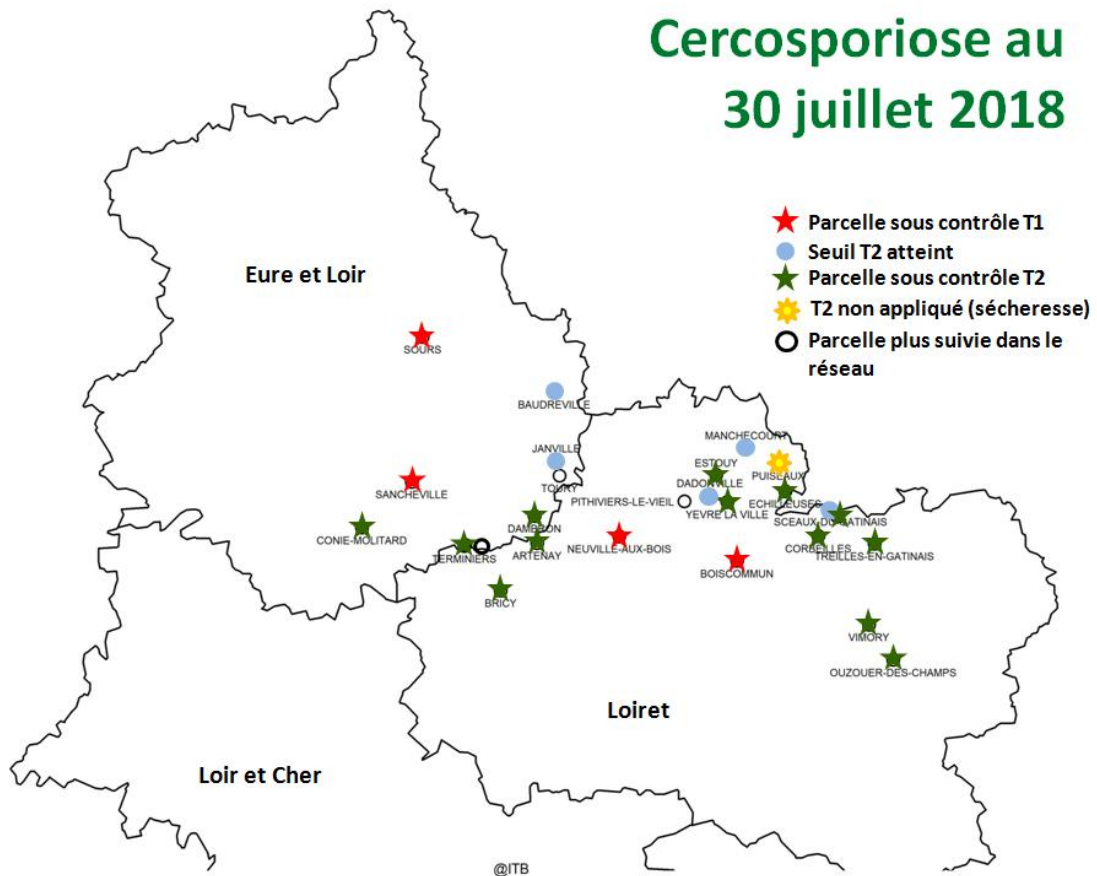
Durant cette dernière semaine, sous l'effet de l'irrigation, l'évolution de la cercosporiose reste **importante et préoccupante**, notamment dans les parcelles emblavées avec des variétés sensibles.

En **cultures sèches**, l'évolution est stoppée par le stress hydrique (photo ci-dessous) qui s'intensifie. La parcelle de Puisseaux n'étant pas irriguée, le second traitement n'a pas encore été réalisé.



Culture sèche à Puisseaux au 27 juillet 2018

Cercosporiose au 30 juillet 2018



Au 30 juillet la cercosporiose est présente sur l'ensemble de la région. Quatre parcelles sont encore sous contrôle du T1, le reste est au seuil T2 ou sous contrôle du T2.

ROUILLE, RAMULARIOSE ET OÏDIUM



Ces maladies n'ont pas été observées dans le réseau cette semaine.

RHIZOMANIE

Contexte d'observations

Les symptômes sont bien visibles **depuis plusieurs semaines** : des zones de parcelles ou des plantes isolées flétrissent, leur pivot est atrophié et lignifié de couleur brune, ceci indépendamment de l'état hydrique des sols.



Symptômes de rhizomanie **sur racines et feuilles** au 10 juillet 2018 :
Flétrissement et jaunissement des plantes touchées puis lignification et destruction du pivot.
Avec pour conséquence un **défaut d'alimentation** et apparition de **carences induites** en éléments minéraux (azote, magnésie....)

Le choix de variétés très résistantes à la rhizomanie doit permettre de limiter l'impact sur le rendement dans les zones à risques.

Il **est essentiel** de bien identifier les **nouvelles situations** susceptibles d'apparaître en dehors des zones historiques afin d'adapter le choix variétal pour les rotations futures.

N'hésiter pas à contacter votre délégation ITB Centre Val de Loire durant la période estivale **pour un diagnostic dans l'une ou l'autre de vos parcelles concernées.**

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le
« **BSV Adventices** »

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/sbt/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices/



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

